



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 60902172

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 154070

Rési code : 6

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :

Installation :

Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :

Nom, Prénom : <u>CLAUDE STEPH</u>	Nom, Prénom : <u>A. PELLICANO</u>	Nom, Prénom : <u>CLAUDIO</u>
Adresse : <u>3 rue phocasse</u>	Adresse : <u>3 rue phocasse</u>	Adresse : <u>idem</u>
N° carte d'identité : <u>876248</u>	CP + Commune : <u>5560 HOUYET</u>	CP + Commune : <u>idem</u>
N°TVA : BE <u>0659 876 248</u>	Tél. : <u>069 02 17 2</u>	Tél. : <u>idem</u>

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

<input type="checkbox"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation	<input checked="" type="checkbox"/> Avant le 1/10/1981
<input type="checkbox"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)	<input type="checkbox"/> Unité de travail	<input checked="" type="checkbox"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="checkbox"/> Installation de chantier	<input type="checkbox"/> À partir du 1/06/2020
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="checkbox"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="checkbox"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="checkbox"/> Installation de production décentralisée	
Dégagements Partie 8 : <input checked="" type="checkbox"/> Appliquées <input type="checkbox"/> Pas appliquées	<input type="checkbox"/> Autre installation :	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input type="checkbox"/> Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° Date
Nom distrib. :	Compt. kWh n° : <u>458155</u> Index jour : <u>73590</u> nuit : <u>52991</u>	<input type="checkbox"/> EAN non communiqué <input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
Données installation	Protection branchement (A) : <input checked="" type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100	<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° Index nuit :
	Conçue pour U _N : <input type="checkbox"/> mono 230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V	Type prise de terre : <input type="checkbox"/>
	Courant nominal maximum (A) : <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100	<input checked="" type="checkbox"/> boucle de terre <input type="checkbox"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>6</u> mm ² - Type : <u>LVV3</u>	Schéma MLT : <input checked="" type="checkbox"/> TT <input type="checkbox"/>
Description installation	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>30</u> mA	Nombre de tableaux : <u>2</u> Nombre de circuits terminaux :
<input type="checkbox"/> Voir annexe(s)		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Matériel mobile	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel fixe	<input type="checkbox"/> I>/section	<input type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>15</u> Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : <u>1</u> MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été scellé	<input type="checkbox"/> ne peut pas être scellé	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité (équipot., PE)	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.		
Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était scellé <input type="checkbox"/> a été scellé <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été scellé <input type="checkbox"/> ne peut pas être scellé		Schémas et plans signés : Oui / Non					

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	
Nouvelle installation	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Infractions constatées	
Installation existante	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Remarques	<input checked="" type="checkbox"/> Néant

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le

29/06/2020

par le même organisme agréé (*).

Agent visiteur :

Nom : M. Pawlik Agent n° : 1733 Date : 24/06/2020

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Plan(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :



VINÇOTTE asbl
Marian Pawlik
1733

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

A. ISOLEMENT

- 1103 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 250.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).
- 1104 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).

B. PRISE DE TERRE

- 1201 Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (L1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; L3: pour le conducteur de terre).
- 1202 Absence de boucle de terre à fond de fouille. Demander une dérogation au SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Administration de l'Energie, bd du Roi Albert II 16 - 1000 Bruxelles - tel : 02 206 41 11 (L1: 4.2.3.2.; 5.4.2.1.).
- 1203 La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms (L1: 4.2.4.3.).
- 1205 Adapter la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre à la sensibilité de l'interrupteur différentiel installé (installation non domestique) (B1: 4.2.4.4.; B3: 4.2.4.3.).
- 1206 Mise à la terre réalisée au moyen des canalisations d'eau ou de gaz. Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions (B1: 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.; B3: 4.2.3.; 4.2.5.).
- 1208 Le conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) doit être d'une section minimum 16 mm² âme cuivre (L1: 5.4.2.2.; L3: 5.4.2.2.) et isolé verifjaune (L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.).
- 1209 Les connexions des conducteurs de protection et déquipotentielité sont à souder ou à assujettir par vis de pression (L1: 5.4.3.4.; 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.4.; 5.4.3.5.).
- 1210 Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement), afin de permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre (L1: 2.5.; 5.4.3.5.; L3: 2.5.).
- 1211 Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible (L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.).

C. LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

- 1301 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.).
- 1302 Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage) (L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.).
- 1303 Réaliser les liaisons équipotentielles principales par des conducteurs isolés verifjaune de section minimum 6 mm² (L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.1.).
- 1304 Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s) (L1: 7.1.4.4.).
- 1305 Compléter la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s) (L1: 7.1.4.4.).
- 1306 Réaliser la(les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) par conducteur(s) isolé(s) verifjaune de section minimum de 4 mm² (ou 2,5 mm² sous tube) (L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.).
- 1307 Adapter la section des liaisons équipotentielles principales (L1: 5.4.4.1.; L3: 5.4.4.1.).
- 1308 Assurer la continuité de la liaison équipotentielle (L1: 5.4.4.; L3: 5.4.4.).
- 1309 Prévoir un conducteur verifjaune pour les liaisons équipotentielles : code de couleur non respecté (L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.).
- 1310 Adapter la section de la liaison équipotentielle supplémentaire locale (L1: 5.4.4.2.; L3: 5.4.4.2.).
- D. DIFFERENTIEL**
- 1401 Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation (L1: 4.2.4.3.).
- 1402 Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum (L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.).
- 1405 L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités (L1: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.; L3: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.).
- 1406 Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) de bain (L1: 4.2.4.3.).
- 1407 Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés (L1: 4.2.4.3.).
- 1409 Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (soit le compteur kWh) afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations de classe (ex.: XFVB; VFVB; EXAVB; EVAVB) (L1: 4.2.3.1.; 4.2.4.3.; L3: 4.2.3.1.).

E. SCHEMAS

- 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.2.).
- 1502 Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (L1: 9.1.2.).

F. TABLEAU ELECTRIQUE

- 1503 Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) de la liaison (L1: 9.1.2.).
- 1504 Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité (L1: 9.1.2.).
- 1505 Renseigner sur les schémas unifilaires et de position les coordonnées de l'électriicien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation (L1: 9.1.2.).
- 1601 La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.
- 1602 Le photogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.
- 1414 Prévoir un (des) interrupteur(s) différentiel(s) de 30 mA supplémentaire(s) (la valeur de la résistance de terre Ra >30 ohms), le différentiel existant alimentant deux ou plusieurs circuits comportant ensemble plus de 16 sockets de prises (L1: 4.2.4.3.).
- 1506 Prévoir au moins deux circuits décalage (L1: 5.3.5.2.).
- 1601 Placer le tableau à environ 1,30 m au-dessus du sol (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1602 L'accessibilité du tableau est à améliorer (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1603 Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1604 Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1605 (Re)placer la porte et/ou le cran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.).
- 1606 Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.).
- 1607 Obtenir les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.).
- 1608 Prévoir un interrupteur sectionneur général multipolaire (L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.).
- 1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, domes de raccorderments, etc. (L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.).
- 1611 La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée (L1: 3.1.3.; 9.1.1.; L3: 3.1.3.; 9.1.1.).
- 1612 Installer le matériel (disjoncteurs, contacteurs...) suivant les instructions du fabricant (L1: 1.4.; 2.8.1.; 3.2.2.4.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 1.4.; 2.8.1.2.; 3.2.2.4.; 5.3.6.1.).
- 1702 Sur les circuits polyphasés, éliminer le fusible ou disjoncteur unipolaire placé sur le neutre ou prévoir un automate de protection omnipolaire pour les circuits concernés (L1: 4.4.4.7.; L3: 4.4.5.6.).
- 1703 Les circuits doivent être conçus et réalisés de façon qu'ils ne puissent pas être alimentés involontairement par un autre circuit. Déplacer le(s) branché(s) sur plusieurs circuits (L1: 3.2.4.1.; L3: 3.2.5.1.).
- 1704 Equiper les basses de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage (L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.).
- 1706 Remplacer le(s) fusible(s) sinués(s) (L1: 9.5.; L3: 9.5.).
- 1707 Remplacer le(s) disjoncteur(s) sinués(s) (L1: 9.5.; L3: 9.5.).
- 1708 Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval (L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.).
- 1709 Protéger les conducteurs de section 1 mm² par des fusibles d'un courant nominal (In) de 6 A ou des automatés de 10 A maximum (L1: 8.2.1.).
- 1805 Eliminer ou remplacer les canalisations électriques dont la section des conducteurs est inférieure à 1 mm² ou prévoir une protection adéquate pour l'application concernée (L1: 8.2.1.).
- 1806 Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section 2,5 mm²; la section minimale de 1,5 mm² n'étant autorisée que pour les circuits ne comportant pas de prises de courant (par ex. circuit exclusif éclairage) (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.).
- 1807 Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisations de section minimale de 2,5 mm² (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.).
- 1808 Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivant: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / Iaque de cuisson électrique / four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Prom >= 2600 W. Les appareils de ces circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques (L1: 5.2.1.2.).

G. CONDUCTEUR DE PROTECTION

- 1214 Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation (L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.).
- 1215 Prévoir un (des) conducteur(s) de protection (PE) verifjaune d'une section minimale de 4 mm² non protégé(s) ou 5 mm² sous tube (L1: 5.4.3.2.; L3: 5.4.3.2.).
- 1216 Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.).
- 1218 Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.).

H. CODE COULEURS ET CANNALISATIONS

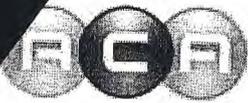
- 1001 Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.
- 1003 Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.
- 1801 Remplacer le conducteur isolé verifjaune utilisé comme conducteur actif (L1: 5.1.6.2.).
- 1802 Lorsque le conducteur bleu est distribué, il y a lieu de le réserver exclusivement au neutre s'il existe dans le circuit concerné (L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.).
- 1809 Fixer la (les) canalisation(s) au moyen de attaches adaptées (L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.9.5.).
- 1810 Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traverse des murs, plafonds, etc.) (L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.1.1.; 5.2.10.4.; 7.1.6.9.).
- 1811 Protéger mécaniquement le(s) câble(s) XVB, VVB et/ou CV/GVB aux endroits exposés, jusqu'à une hauteur minimale de 10 cm au-dessus du niveau du sol (L1: 5.2.1.5.; L3: 5.2.1.1.).
- 1813 Respecter les parcours privilégiés pour les câbles du type XVB, VVB moyés sans conduit dans les murs (L1: 5.2.9.10.; L3: 5.2.10.4.).
- 1815 Placer sous tubes ou goulières adéquats les conducteurs de type VOB (L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.).
- 1818 Protéger les canalisations électriques (en montage apparent) à une distance suffisante de toute autre canalisation non électrique (L1: 5.2.8.; L3: 5.2.9.2.).
- 1819 Utilisation de dispositifs fiche(s) prise(s) n'est autorisée que pour la (les) connexion(s) de canalisation(s) souple(s) (L1: 5.2.6.2.; L3: 5.2.6.2.).
- I. APPAREILLAGE**
- 1091 Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou réfixer.
- 1822 Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.).
- 1902 Lorsque la coupure d'un circuit est réalisée par un interrupteur unipolaire, c'est la phase et non le neutre qui doit être coupée par cet interrupteur (L1: 3.5.4.; L3: 5.3.5.4.).
- 1903 Tout interrupteur commandant une prise de courant avec un courant nominal plus grand que 16 A doit couper les conducteurs actifs (L1: 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.4.).
- 1904 Les interrupteurs et sockets de prises à encaster dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées (L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.).
- 1906 Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.).
- 1907 Les prises de courant fixées sur les parois doivent être placées à une hauteur suffisante par rapport au sol (axe des visées à 25 cm de hauteur dans les locaux humides, 15 cm dans les locaux secs) (L1: 5.3.5.2.; L3: 5.3.5.2.).
- 1908 Choisir et installer le matériel en fonction des influences externes (L1: 5.1.4.; L3: 5.1.4.).
- 1909 Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IP4X (IPXX-D) (L1: 5.1.4.; 4.2.2.3.; 4.2.2.2.; L3: 5.1.4.; 4.2.2.2.).
- 1911 Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé (L1: 5.1.4.; 7.1.3.).
- 1914 Les appareils ne comportant qu'une isolation principale et pour lesquels aucune disposition n'est prise pour la mise à la terre, ne sont pas admis pour utilisation dans les installations domestiques et assimilées (classe 0 (L1: 2.4.3.; 4.2.4.3.; L3: 2.4.3.).
- 1915 Les appareils de chauffage électrique à poste fixe ne sont pas installés (L1: 6.4.6.4.).
- 1916 Nous recommander les caractéristiques essentielles; ces données ne figurent pas (ou sont incomplètes) sur l'appareil ou la machine, afin de prendre connaissance des garanties de sécurité (L1: 1.4.2.1.; 1.4.2.2.; 5.1.3.1.; L3: 1.4.2.1.; 1.4.2.2.; 5.1.3.1.).
- 1917 Le(s) transformateur(s) n'est (ne sont) pas du type "transformateur de sécurité" (l'installation au secondaire est à réaliser suivant les règles qui sont applicables pour les installations basse tension (L1: 2.6.3.; 4.2.3.3.; L3: 2.6.3.; 4.2.3.3.).

J. PROTECTION INCENDIE

- 1712 Prévoir une protection de surcharge au secondaire du transformateur (L1: 4.4.1.1.; 4.4.4.1.; L3: 4.4.1.1.; 4.4.5.1.).
- 1921 La dissipation de la chaleur produite en service normal par le transformateur est gérée du fait de la température ambiante excessive due à une dération insuffisante : il y a lieu de déplacer le transformateur ou d'améliorer l'aération du lieu (L1: 5.1.1.2.; 5.3.6.2.; L3: 5.1.1.2.; 5.3.6.1.).
- 1922 Déplacer l'appareil placé à proximité de matériaux inflammables : risques d'incendie (L1: 4.3.3.5.; L3: 4.3.3.5.).
- 1925 Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils de chauffage,...) (L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5.).

(7) Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Vous avez l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'adresse ci-dessus.



ACA asbl

Organisme de contrôle agréé
Installations électriques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

514200706

Réf: 2019083510

**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION**

Données générales

Lieu du contrôle:	Rue Grande 23 , 5560 HOUYET				
Propriétaire:	/				
Client:	Willeme - Colaux, Place de Seurre 36 bte 10, 5570 BEAURAING				
Type de locaux:	Maison	GRD:	ORES	Tarif:	Jour / nuit
Code EAN de l'installation:	541 44	N° compteur:	/44581515	Index:	/J. 72970,9. N. 52136,0 kWh
Installateur:	/				
N° TVA:	/				
Agent-visiteur:	Christophe Lemaire	ou n° carte ID:	/	Émis à:	/ le /
					Date du contrôle: 16/09/2019

Type de contrôle

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE) - Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Art. 271/271bis Contrôle périodique (vente)
Info complémentaire:	Contrôle périodique + Art. 278
Réinspection à:	/
Protection contre les chocs électriques par contacts indirects: Art. 86 Locaux ou emplacements domestiques (réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)	

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3 x 400V + N	Courant nominal max:	40 A	Courant nominal sécurité principale:	20,00
Section du câble d'arrivée:	/4x10 mm²	Type:	XVB		
Prise de terre:	Barre ou piquet de terre				
		Section:	/		
Différentiel principal - In:	40 A	Sensibilité DI:	300 mA	Conducteur de terre:	25 mm²
Différentiel(s) principal(s) extra:	/				
Différentiel secondaire - In:	40 A	Sensibilité DI:	30 mA	Nombre de pôles:	4
Différentiel(s) secondaire(s) extra:	/				
Nombre de circuits:	20	Nombre de coffrets:	4		

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	/5,9 Ohm	Protection contre les contacts indirects:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	Pas plombable
Isolement générale:	/20 MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	Pas en ordre	Etat du matériel électrique fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	Pas en ordre	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	En ordre	Schémas vs. réalité:	Pas en ordre
Protection contre les contacts directs:	Pas en ordre				

Conclusion : L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE		L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le: 1 an après date du contrôle <input checked="" type="checkbox"/> par le même organisme (*)	
NOMBRE D'ANNEXES	Schéma d'implantation: Oui Schéma unifilaire: Oui Plan influences externes: N/A Autres: /	L'AGENT-VISITEUR:	Visa du distributeur:

Visa de l'organisme de contrôle



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agrée
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit - le cas échéant - être soumis au Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

1 disj tri 25A
2 disj bip 16A
2 fusible 10A
4 disj bip 20A
2 disj a broche 10A
6 disj a broche 16A
4 disj a broche 20A
2 disj bip 17A
1 disj tetra 25A
2 fusible 4A
4 fusible 2A

CONSTATATIONS: Remarques

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- AC : Il est conseillé de prévoir les liaisons équipotentielles principales pour l'installation de gaz et de l'eau.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- AK : Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises avec broche de terre reliée à la prise de terre.
- AK1 : Pas tous les appareils de classe I (p.ex. machine à laver, séchoir,...) sont placés au moment du contrôle.
- K1 : Il est conseillé de placer un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 300mA à l'origine de l'installation et celui déjà existant comme protection supplémentaire pour l'installation de salles de bains, lessiveuse, lave-vaisselle, séchoir ou tous autres appareils identiques.
- U1 : Les schémas électriques étaient présents au moment de la visite pour le contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être soumis à nouveau lors de la prochaine visite de (ré)inspection.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions - Schémas et plans:

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)

Infractions - Mesures:

- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)
- 2.05. : Un ou plusieurs dispositifs à courant différentiel résiduel ne fonctionnent pas avec le bouton 'test' et/ou par injection de courant. (art 85.03)

Infractions - Installation de la prise de terre:

- 3.12. : Socles de prise de courant: le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (art 86.03)

Infractions - Coffrets de repartition:

- 4.05. : Remplacez le tableau; le degré de protection contre les contacts directs n'est pas suffisant. (art 248.01)
- 4.08. : Obtenez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement, etc. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)

Infractions - Protection contre les surintensités:

- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs à broches, fusibles diazed et des disjoncteurs de branchement. (art 251.01)

Infractions - Installation électrique:

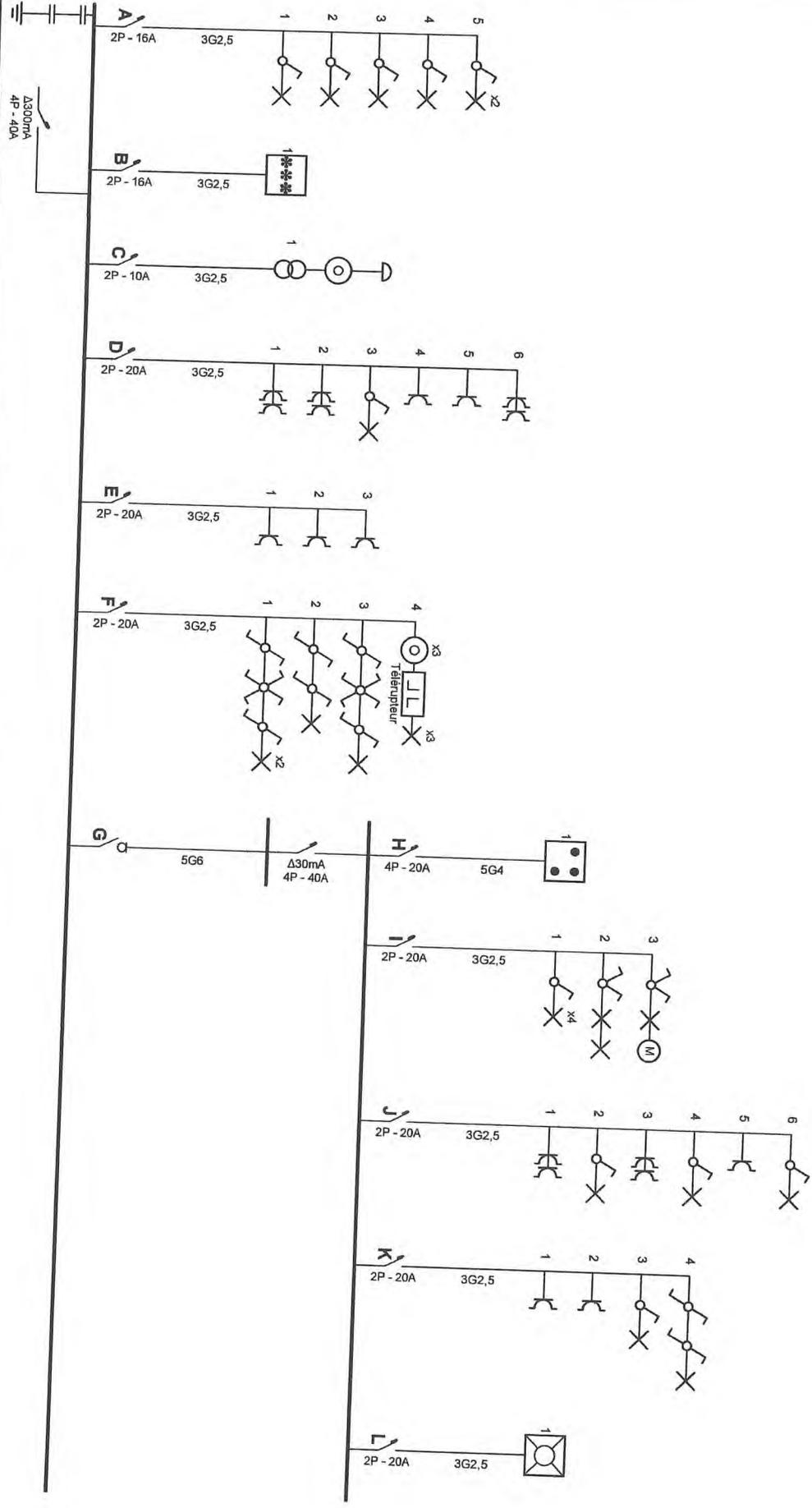
- 7.02A. : L'installation électrique n'est pas réalisée avec du matériel électrique sûr et utilisé conforme à sa destination. (art 5, 9)
- 7.05. : Les connexions doivent être réalisées dans les tableaux, les boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs et aux prises de courant, dans les armatures de plafond, servant à suspendre l'éclairage et de dérivation. (art 207.07)

Infraction - Conducteurs et code de couleur:

- 8.04. : Les conducteurs électriques ne sont pas entrés, de sorte que la protection continue est garantie (art 205)
- 8.05. : Les canalisations doivent être fixées tout le long de leur parcours au moyen d'attaches adaptées. (art 143, 209)
- 8.09. : Les conducteurs du type VOB ne sont pas placés partout en tubes ou goulottes appropriées. (art 214)
- 8.17. : Les câbles du type côte à côte (VTLmB), méplat sous gaine de PVC (LMVVR), COAX, VVT, H05VVf, H07RN-F et R2V (NF) sont interdits et doivent être remplacés par des câbles du type XVb. (art 198)

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

8,17 cave grenier
7,02A garage
8,05 extérieur
2,04 3,12 salon sdb grenier chambre
8,09 grenier
8,04 garage hall cave grenier
7,05 garage cave grenier



Organisme agréé
alb vincotte

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique

pellicano claudio
grande Z3
5560 houyet
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

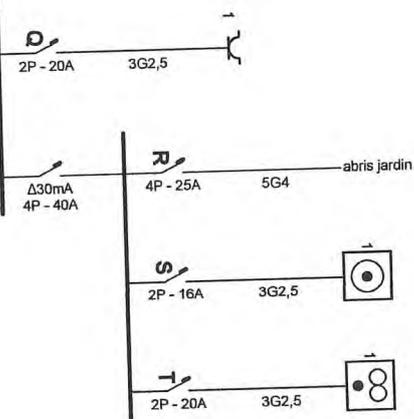
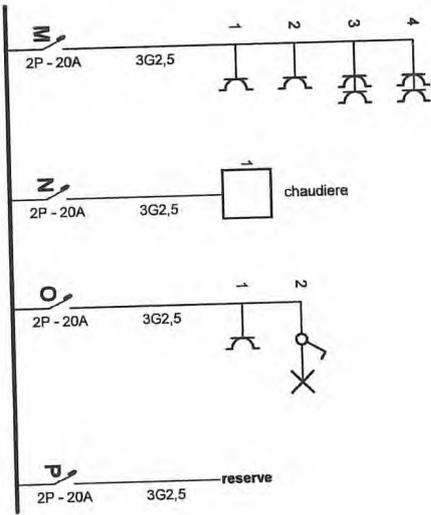
Installateur

elecsteph
herhet 15
5560 houyet
Tél.: - GSM: 0474630880
Fax: -
e-mail: elecsteph@gmail.com
BE0659 886 248



P-1/7
Schéma unifilaire

3 x 400V + N ~ 50Hz



Organisme agréé
alb vincotte

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique

pellicano claudio
grande 23
5560 houyet
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

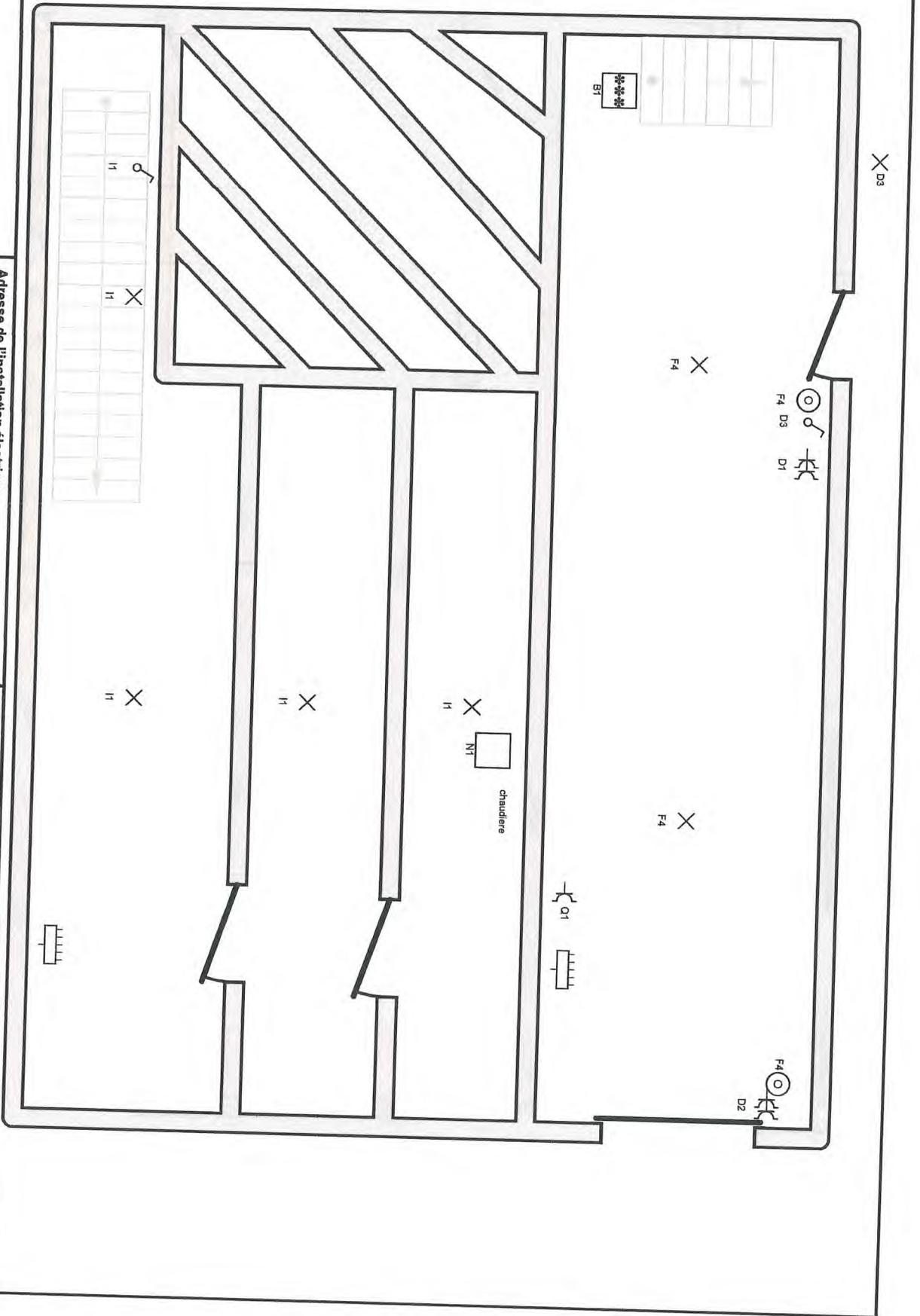
Installateur

elecsteph
herbet 15
5560 houyet
Tél.: - GSM: 0474630880
Fax: -
e-mail: elecsteph@gmail.com
BE0659.886.248



p. 2/7
Schéma unifilaire

3 x 400V + N ~ 50Hz



Organisme agréé
alb vincotte

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
pellicano claudio
grande 23
5560 houyet

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur

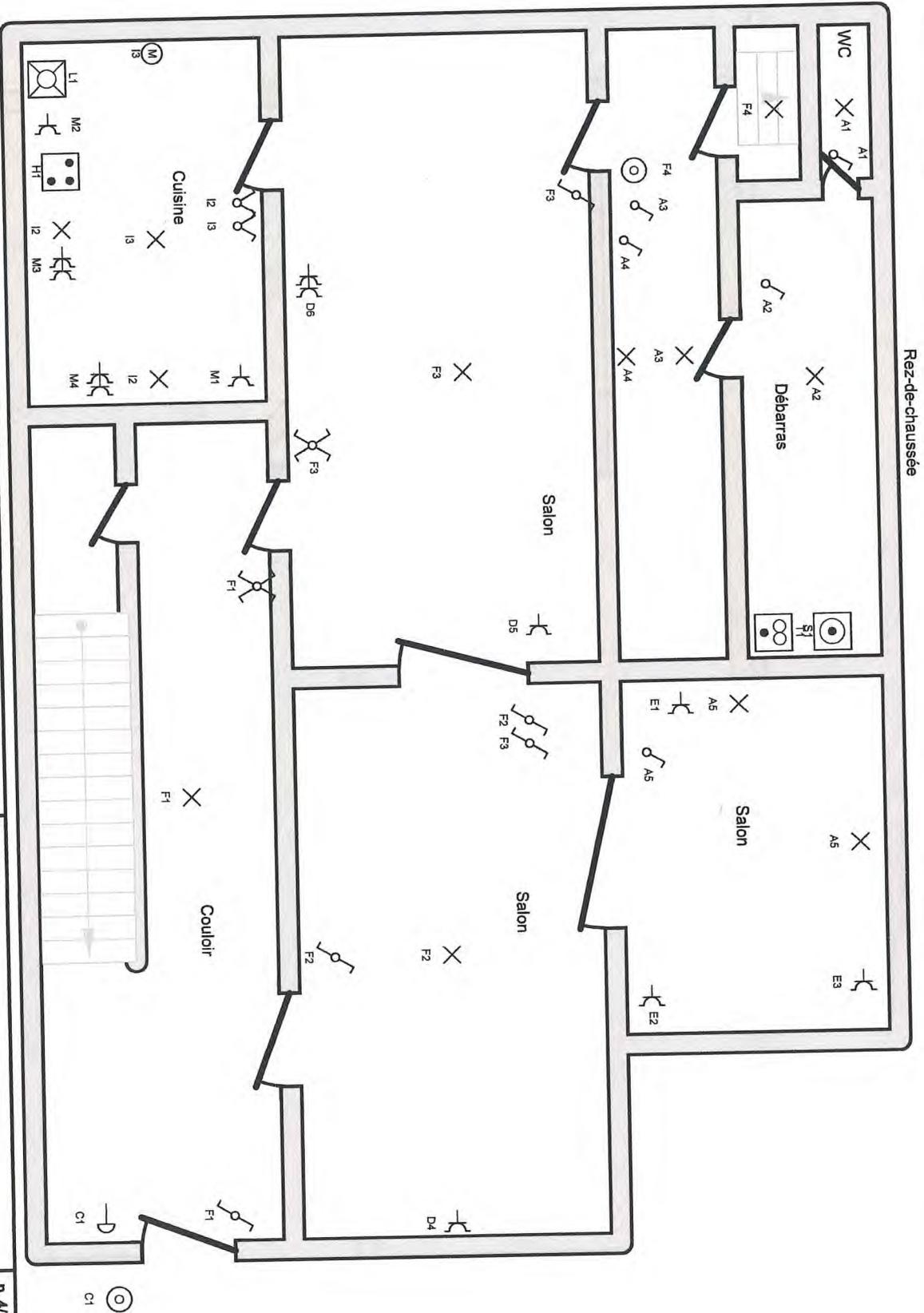
elecsteph
henriet 15
5560 houyet

Tél.: - GSM: 0474630880
Fax: -
e-mail: elecsteph@gmail.com
BE0659.886.248



p. 3/7
Schéma de position
3 x 400V + N ~ 50Hz

Rez-de-chaussée



Organisme agréé
alb vincotte

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

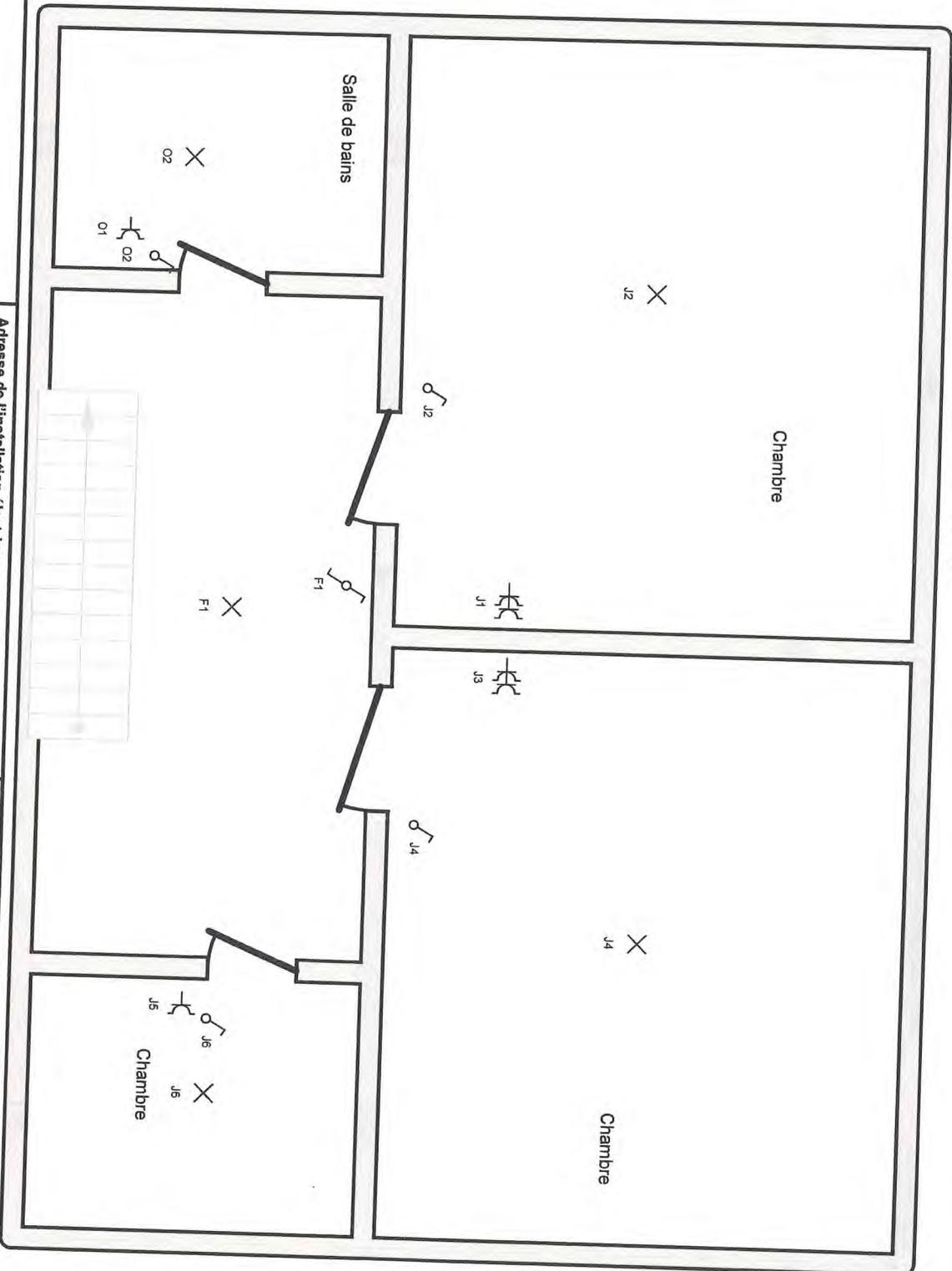
Adresse de l'installation électrique
pellicano claudio
grande 23
3560 houyet
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur
elecsteph
henri 15
5560 houyet
Tél.: - GSM: 0474630880
Fax: -
e-mail: elecsteph@gmail.com
BE0659.886.248


Electricité bâtiment
0474 63 08 80
elecsteph@gmail.com

p. 4/7
Schéma de position
3 x 400V + N ~ 50Hz

1er étage



Organisme agréé
alb vincotte

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
pellicano claudio
grande 23
5560 houyet

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

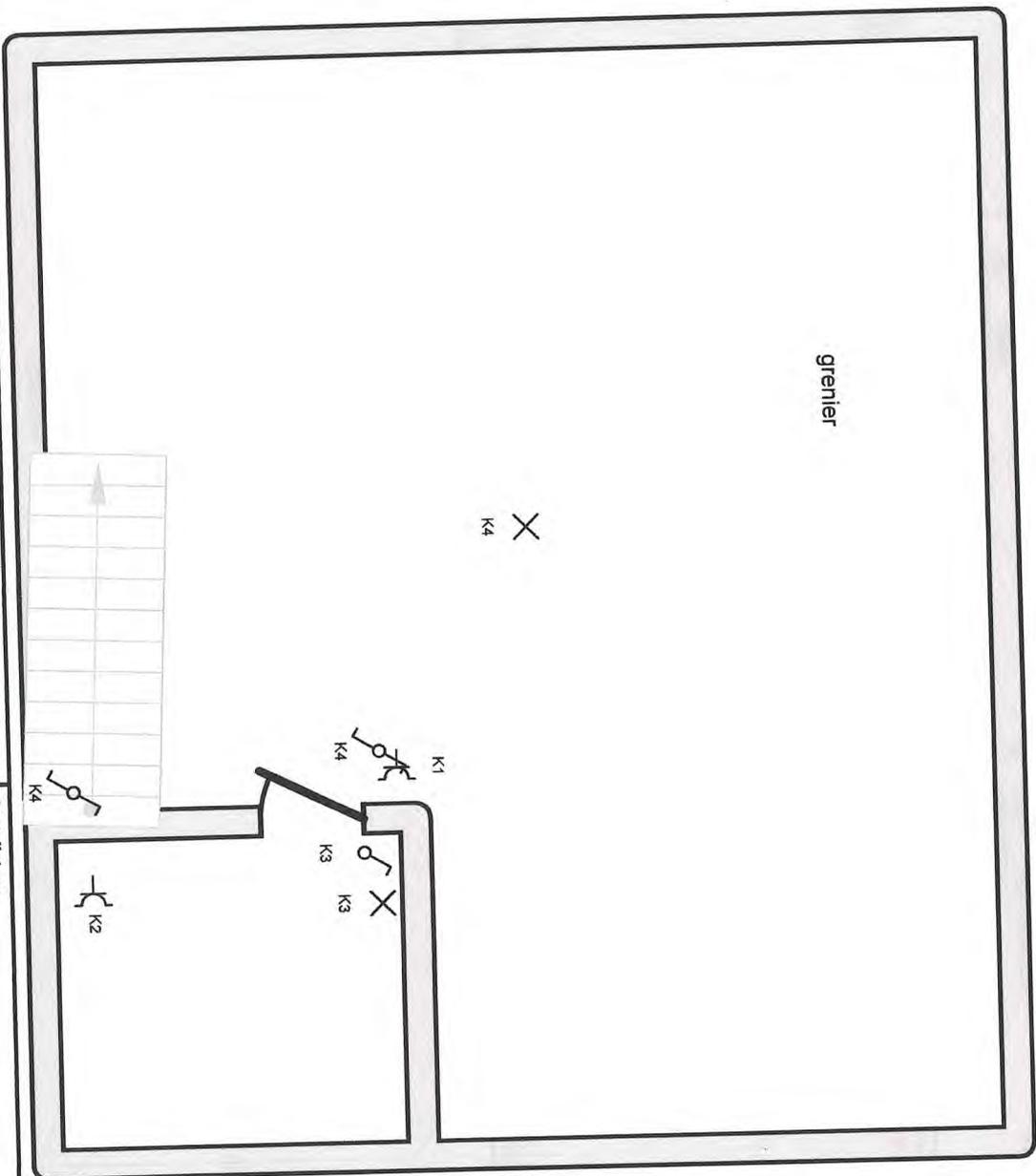
Installateur
elecsteph
hermet 15
5560 houyet

Tél.: - GSM: 0474630880
Fax: -
e-mail: elecsteph@gmail.com
BE0659.886.248



p. 5/7
Schéma de position

3 x 400V + N ~ 50Hz



Organisme agréé
alb vincotte

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique

pellcano claudio
grande 23
5560 houyet
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur

elecsteph
herbet 15
5560 houyet
Tél.: - GSM: 0474630880
Fax: -
e-mail: elecsteph@gmail.com
BED059.886.248



p. 6/7
Schéma de position

3 X 400V + N ~ 50Hz

- A: éclairage rez de chaussée
 - B: congélateur
 - C: sonette
 - D: prise + ecl garage
 - E: prise salon
 - F: éclairage hall salle a manger
 - G: sectionneur td cave
 - H: taque
 - I: éclairage cave+cuisine
 - J: prises cuisine
 - K: réserve
 - L: chambres
 - M: lave vaisselle
 - N: chaudiere
 - O: salle de bain
 - P: reserve
-
- Q: alarme
 - R: depart abris de jardin
 - S: machine a laver
 - T: sechoir

Organisme agréé
alb vincoffe

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Adresse de l'installation électrique
pelicano daudio
grande 23
5560 houyet

Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

Installateur

elecsteph
herhet 15
5560 houyet
Tél.: - GSM: 0474630880
Fax: -
e-mail: elecsteph@gmail.com
BE0659.886.248

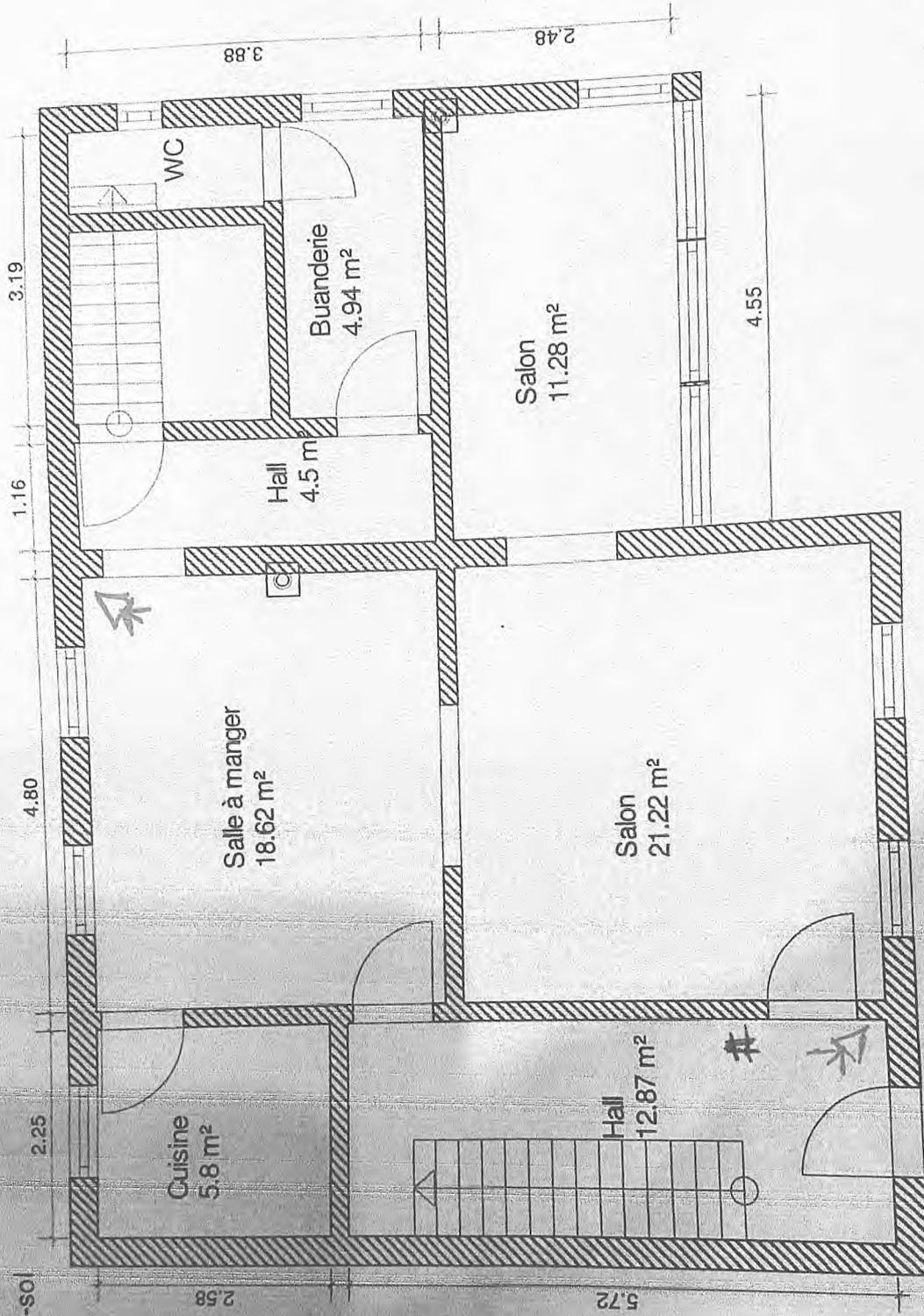


P. 7/7
Liste des circuits

3 x 400V + N ~ 50Hz

REZ-DE-CHAUSSEE

Cave et garage en sous-sol

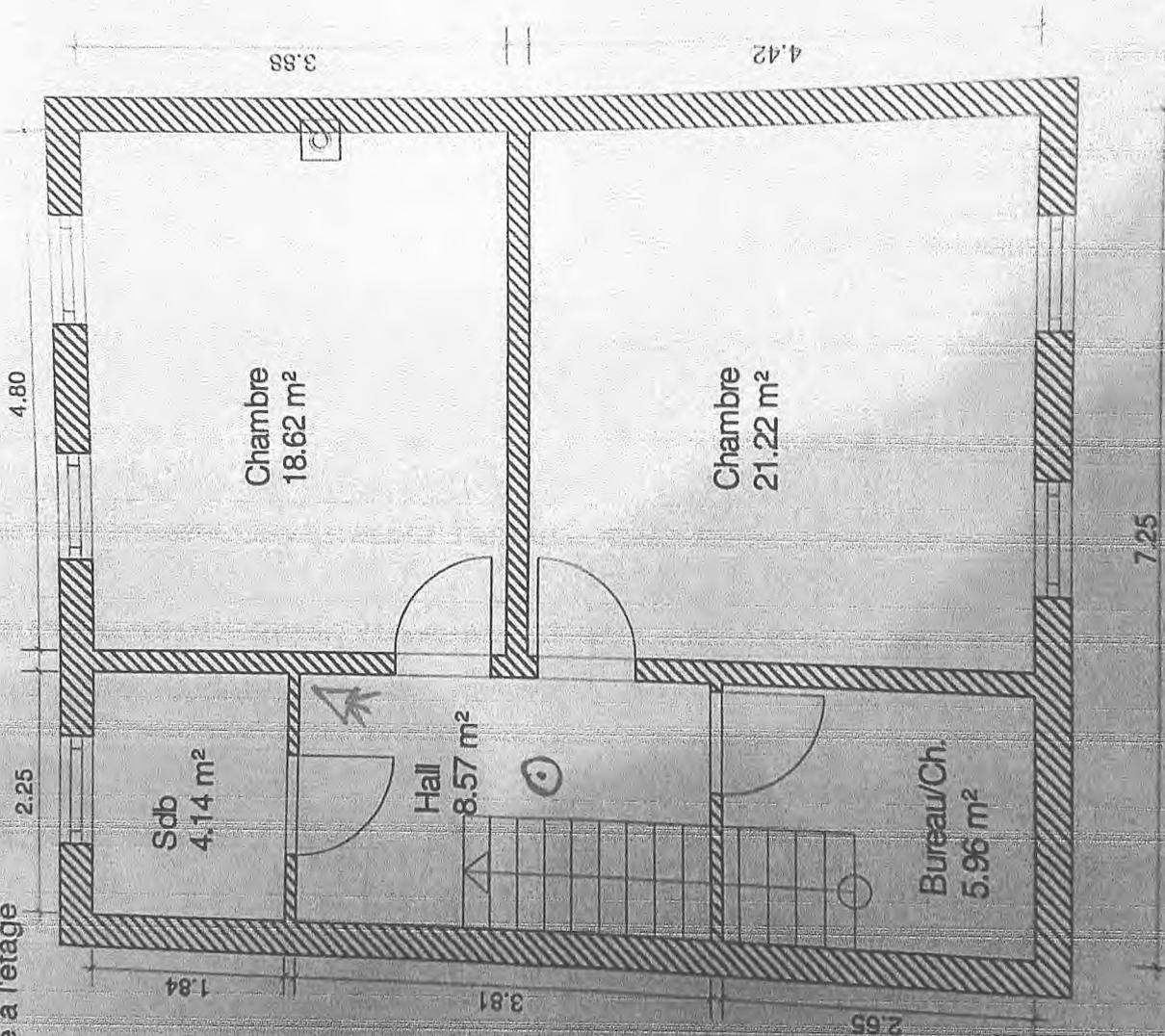


Clavier garage
DT garage

Ce document a été réalisé à titre indicatif et non contractuel.

1ier ETAGE

Grenier aménagé à l'étage



Ce document a été réalisé à titre indicatif et non contractuel.

